

Séance du 2 Juillet 2015

L'an deux mil quinze
Le deux juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Mme DI FRUSCIA C, MM. LEVEQUE R, MARCHETTI C, DUBRAUD X, LORSUNG P, MASURE B, HUGEROT F.

Absent excusé : JACQUET P.

Absents : BILLON C, MOUTARD M.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame DI FRUSCIA Claudine a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité

Même Séance

Déclassement Parcelle

Madame le Maire indique que :

Mademoiselle Elodie GARNON et Monsieur Michaël CARRASCO sollicitent, afin de l'acquérir, moyennant le prix principal de 30,00 € le mètre carré, le déclassement d'une parcelle cadastrée section B numéro 1163 pour une contenance de 08 centiares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de déclasser ladite parcelle du domaine public.

Même Séance

Création de poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe

Madame le Maire expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle informe l'assemblée qu'un agent titulaire de la collectivité remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade en 2015.

Elle rappelle que le Conseil Municipal a fixé le taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emploi de la collectivité (**délibération n° 7/2015 du 31 Mars**).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SE DECLARE FAVORABLE** à l'inscription d'un agent titulaire au tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2015.

DECIDE la création de l'emploi suivant à compter du 1^{er} Juillet 2015.

Même Séance

Encaissement d'un chèque remboursement sinistre GROUPAMA

Suite à des fuites sous toiture, d'importantes coulures de tanin ont tâché et défiguré le mur nord à

l'intérieur de l'église Saint Félix.

Déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur qui a mandaté un expert pour constater les dégâts. Celui-ci a par ailleurs relevé l'excellent état d'entretien de notre église.

Suite au rapport qu'il a rendu, la compagnie d'assurance GROUPAMA vient de nous adresser un chèque de 3 450,00 € en regard du devis - qui a été validé - de l'Atelier Marc Philippe pour un montant de 4 200,00 € TTC (3 500,00 € HT).

Le Maire expose que la Commune a reçu ce chèque d'acompte, le solde nous étant versé lorsque l'intégralité de la facture sera acquittée.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'Unanimité,

Donne son accord pour encaisser le chèque de 3 450,00 € euros au compte 7788.

Même Séance

Création de six places de parking Rue du Cas Rouge

Dans le but d'assurer la sécurité des riverains de la Rue du cas rouge qui se plaignent régulièrement d'une circulation rapide sur cette voie.

Le Conseil Municipal a décidé, à titre d'essai, par 7 voix pour et une contre, la création de 6 places de parking en quinconce comme cela avait été préconisé par Monsieur Guillaume MAISON.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 55,97 € TTC et charge Madame le Maire de faire réaliser la matérialisation.

Madame le Maire suggère que si cette mise en place se révèle être efficace, elle fera faire une étude pour en doter également la Grande Rue.

Même Séance

Remplacement de la tondeuse

Suite à la décision du Conseil Municipal du 5 juin 2015, les Etablissements BASSET on fait une nouvelle proposition sur un modèle TORO PRO.

Reprise de l'ancienne tondeuse TORO TITAN 4800 à 1 700 € HT soit 2 040,00 € TTC.

Fourniture d'une tondeuse TORO Z2000 autoportée au tarif de 8 333,33 € HT soit 10 000 € TTC, d'où un coût de 7 960,00 € TTC.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Même Séance

Arrêté relatif à la rémunération de Madame Herbez

Le Maire de la Commune de POLISY,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n° 91-875 modifié du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002, relatif à l'indemnité d'administration et de technicité allouée à certains personnels des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002, fixant les montants moyens annuels de cette indemnité,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23/09/2011, instituant la prime précitée au bénéfice de l'agent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,

Article 1 -

A compter du 01/06/2015, Madame HERBEZ Nathalie, percevra une indemnité d'administration et de technicité correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'un montant annuel de 449,29 Euros (valeur au 1^{er} /10/2010) affectée d'un coefficient multiplicateur de 6.

Le montant annuel de référence est indexé sur la valeur du point de la fonction publique. L'indemnité sera calculée au prorata du temps de travail hebdomadaire, soit 5 H.

Article 2 -

La périodicité de versement de la prime est mensuelle.

Même Séance

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur MASURE Bertrand sur le Rapport Annuel 2014 du SIEAP Polisy / Polisot. Ce document peut être consulté en Mairie.

En prévision du prochain recensement qui aura lieu en 2016, il va être procédé au recrutement d'un agent recenseur. Un appel à candidature va être déposé dans toutes les boîtes aux lettres.

Etablissement d'un calendrier pour l'ADAP. En priorité, il y a la création à la salle polyvalente de toilette « Handicapé » aux normes. Madame le Maire a contacté trois plombiers, seul un prestataire a répondu. Son devis sera présenté pour vote au prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire présente la nouvelle signalétique de la « Commune de l'appellation d'origine CHAMPAGNE » qui devrait être disponible dès novembre 2015. L'acquisition de 2 panneaux est envisagée, en partenariat avec la Section Locale du Syndicat des Vignerons.

Réunions du CCB : Madame le Maire avait démissionné de son poste de titulaire au profit de Monsieur BILLON Claude pour lui permettre de pouvoir poursuivre sa mission. En cas d'absence Monsieur DUBRAUD Xavier est son suppléant.

Une prochaine réunion avec la Commission des Chemins est à prévoir avant la fin juillet. Elle devrait intervenir le mercredi 29 juillet à 18h30, date à confirmer avec M Defaix.

La séance est levée à 22 H 30